

COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

**PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023**

Date de Convocation 21 novembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à vingt heures. Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise BINIEC, Maire.
Date d'affichage 21 novembre 2023	
Nombre de Conseillers	<u>Présents :</u> Mme BINIEC Françoise, Mme DEBUIRE Catherine, M. BOURGEOIS Gilles, M. JOURNE André, M. CATRY Jean-Claude, Mme DARCHU Patricia, Mme HARDY Marie-Pierre, Mme BERTHELOT Séverine, Mme DEPELSEMACKER Karine, M. VENANT Christian.
Nombre de Conseillers	Formant la majorité des membres en exercice.
En Exercice 19	<u>Absents représentés :</u> Mme ALLART Corinne donne pouvoir à M. BOURGEOIS Gilles
Présents 10	M. BLESCHET David donne pouvoir à Mme BINIEC Françoise
Votants 13	Mme BOURGEOIS Guenièvre donne pouvoir à Mme HARDY Marie-Pierre
	<u>Absents :</u> M. CRESP Alexandre, Mme GHEKIERE Marie-Pierre, M. LEBEL Christophe, M. LESUEUR Christophe, M. HOUEE Ludovic, Mme HAMOUDA Jessica
	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme DEBUIRE Catherine

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023

Délibérations :

- Décision modificative n°3,
- Demande de subvention APV - Travaux de réfection de voirie - Rue de la Libération,
- Demande de subvention DETR - Travaux de clôture - Sécurisation des abords des écoles et du périscolaire,
- Demande de subvention API - Travaux de clôture - Sécurisation des abords des écoles et du périscolaire,
- Demande d'un fond de concours à la CARCT - Travaux de clôture - Sécurisation des abords des écoles et du périscolaire,
- Droit de préemption urbain pour le 10 Rue des Hortensias (ZN 213),

Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DEBUIRE Catherine a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

DELIBERATIONS

2023 11 57 DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le Budget Primitif de la Ville de Neuilly Saint Front pour l'exercice 2023 adopté par décision du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 ;

Considérant la nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires ;

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de réajuster les crédits ouverts au Budget Primitif 2023 de la commune en section de fonctionnement et d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
012 - 6218	- 15 000,00	
042 - 6751 (ordre)	36 132,96	
65 - 65748	15 000,00	
042 - 7761 (ordre)		2 682,96
77 - 7751		33 450,00
INVESTISSEMENT		
040 - 192 (ordre)	2 682,96	
13 - 1321	4 400,00	
21 - 2138	8 600,00	
024 - 024		- 33 450,00
040 - 2182 (ordre)		36 132,96
10 - 10222		13 000,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

VOTE la décision modificative n°3 au BP communal 2023 comme décrite ci-dessus.

2023 11 58 DEMANDE DE SUBVENTION APV - TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE - RUE DE LA LIBERATION

Après avoir entendu Madame le Maire exposer la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de voirie dans la Rue de la Libération.

Considérant le devis reçu pour un montant de 44 405,30 € HT (soit 53 286,36 € TTC).

Considérant que la commune peut obtenir une aide du Département de l'Aisne dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie (APV).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Montant total du projet TTC	53 286,36 €
Base subventionnable (projet HT)	44 405,30 €
Subvention APV au taux de 42 %	18 650,23 €
Autofinancement communal HT	25 755,07 €
Autofinancement communal TTC	34 636,13 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

APPROUVE le projet de travaux de réfection de voirie dans la Rue de la Libération.

ADOpte le plan de financement et s'engage à prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation du projet.

SOLLICITE une subvention au département dans le cadre de Aisne Voirie (APV).

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

2023 11 59 DEMANDE DE SUBVENTION DETR - TRAVAUX DE CLÔTURE - SÉCURISATION DES ABORDS DES ÉCOLES ET DU PÉRISCOLAIRE

Après avoir entendu Madame le Maire exposer la nécessité pour la commune d'effectuer des travaux de clôture dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles et du périscolaire.

Considérant le devis reçu pour un montant de 35 957,80 € HT (soit 43 149,36€ TTC).

Considérant que la commune peut obtenir une aide du Département de l'Aisne dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Montant total du projet TTC	43 149,36 €
Base subventionnable (projet HT)	35 957,80 €
Subvention DETR au taux de 45 %	16 181,01 €
Subvention API au taux de 20 %	7 191,56 €
Fond de concours au taux de 15 %	5 393,67 €
Autofinancement communal HT	7 191,56 €
Autofinancement communal TTC	14 383,12 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

APPROUVE le projet de travaux de clôture dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles et du périscolaire.

ADOpte le plan de financement et s'engage à prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation du projet.

SOLLICITE une subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

2023 11 60 DEMANDE DE SUBVENTION API - TRAVAUX DE CLÔTURE - SÉCURISATION DES ABORDS DES ÉCOLES ET DU PÉRISCOLAIRE

Après avoir entendu Madame le Maire exposer la nécessité pour la commune d'effectuer des travaux de clôture dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles et du périscolaire.

Considérant le devis reçu pour un montant de 35 957,80 € HT (soit 43 149,36€ TTC).

Considérant que la commune peut obtenir une aide du Département de l'Aisne dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement (API).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Montant total du projet TTC	43 149,36 €
Base subventionnable (projet HT)	35 957,80 €
Subvention DETR au taux de 45 %	16 181,01 €
Subvention API au taux de 20 %	7 191,56 €
Fond de concours au taux de 15 %	5 393,67 €
Autofinancement communal HT	7 191,56 €
Autofinancement communal TTC	14 383,12 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

APPROUVE le projet de travaux de clôture dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles et du périscolaire.

ADOpte le plan de financement et s'engage à prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation du projet.

SOLLICITE une subvention de l'Aisne Partenariat Investissement (API).

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

2023 11 61 DEMANDE D'UN FOND DE CONCOURS A LA CARCT - TRAVAUX DE CLÔTURE - SÉCURISATION DES ABORDS DES ÉCOLES ET DU PÉRISCOLAIRE

Après avoir entendu Madame le Maire exposer la nécessité pour la commune d'effectuer des travaux de clôture dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles et du périscolaire.

Considérant le devis reçu pour un montant de 35 957,80 € HT (soit 43 149,36€ TTC).

Considérant que la commune peut obtenir une aide de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) dans le cadre d'un fond de concours.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Montant total du projet TTC	43 149,36 €
Base subventionnable (projet HT)	35 957,80 €
Subvention DETR au taux de 45 %	16 181,01 €
Subvention API au taux de 20 %	7 191,56 €
Fond de concours au taux de 15 %	5 393,67 €
Autofinancement communal HT	7 191,56 €
Autofinancement communal TTC	14 383,12 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

APPROUVE le projet de travaux de clôture dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles et du périscolaire.

ADOpte le plan de financement et s'engage à prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation du projet.

SOLLICITE une subvention d'un fond de concours à la CARCT.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

2023 11 62 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame Le Maire explique que la commune a été destinataire de demande d'intention d'aliéner pour les biens situés :

- 10 Rue des Hortensias (ZN 213)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur les biens cités ci-dessus.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire,
Françoise BINIEC.



La secrétaire de séance,
Catherine DEBUIRE.

